

9 juin 2006

La société S.T. Dupont attire l'attention des investisseurs sur le niveau anormalement élevé de son cours de bourse compte tenu de sa situation financière dégradée et de l'opération de recapitalisation en cours

La société S.T.Dupont confrontée à une situation financière dégradée (l'actif net social devant s'établir à 9,3 millions d'euros et l'actif net consolidé à -22,3 millions d'euros) a décidé, le 30 mai 2006 d'augmenter son capital de 42.341.732,2 euros prime incluse, par l'émission de 423.417.322 actions nouvelles au prix de 0,10 euro par action, le nombre d'actions existantes s'élevant à 6.226.724.

La Société rappelle qu'à chaque action existante est attaché un droit préférentiel de souscription permettant à leur titulaire de souscrire à 68 actions nouvelles au prix de 0,10 euro par action.

L'attention du public est attirée sur le fait que l'action S.T.Dupont ex-droit préférentiel de souscription le 9 juin 2006 était réservée à la hausse au prix de 0,78 euro par action.

Ce prix ne reflète pas la valeur de l'action après détachement du droit préférentiel de souscription, qui sur la base de clôture de l'action S.T.Dupont le 29 mai 2006 aurait dû s'établir à 0,12 euro.

Sur ces bases, un cours de 0,78 euro de l'action S.T.Dupont représente six fois la valeur de 0,13 euro considérée comme équitable par l'expert indépendant désigné par la Société à la demande de l'Autorité des marchés financiers.

Cette forte décote de la valeur théorique de l'action après détachement du droit préférentiel de souscription par rapport au cours de 1,69 euro le 29 mai 2006 s'explique par la forte recapitalisation de la société S.T.Dupont qui représente 402% de la capitalisation boursière de la Société au 29 mai 2006 la veille de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus lié à l'augmentation de capital.

Il est rappelé que le droit préférentiel de souscription cotait à la clôture du 9 juin 2006, 1,54 euro, valeur qui est cohérente avec la valeur théorique du droit préférentiel de souscription de 1,57 euro annoncée dans la note d'opération visée par l'AMF le 30 mai 2006.

Information du public

Il est vivement recommandé aux investisseurs de prendre connaissance du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°06-160 en date du 30 mai 2006, ainsi que de son paragraphe 2 "*Facteurs de risques*" et du rapport de l'expert indépendant figurant au paragraphe 10.2 "*Rapport de l'expert indépendant*" du prospectus.

Le prospectus est disponible sans frais auprès de S.T. Dupont au 92, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet (www.st-dupont.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et au siège d'HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 juillet 2005 sous le numéro D.05-1014, d'une actualisation dudit document de référence déposée auprès de l'AMF le 7 avril 2006 sous le numéro D.05-1014-A1 et d'une note d'opération.

Par ailleurs, le résumé de la note d'opération a été publié le 1^{er} juin 2006 dans le journal « *La Tribune* ».

La Société a publié un communiqué relatif à l'opération dans le journal « *La Tribune* » le 2 juin 2006.

Contacts Presse

Relations Presse

Burson-Marsteller, Sandrine Romano ☎ +33 (0) 1 41 86 76 77 / +33 (0)6 11 80 72 78

Relations Investisseurs

Michel Suhard ☎ +33 (0) 1 53 91 33 11

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une invitation ou une sollicitation à vendre, acheter ou souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays, et aucune offre de vente de valeurs mobilières n'est proposée dans un pays ou une telle offre ou vente serait illégale. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières en dehors de la France et notamment il n'y aura pas d'offre aux Etats-Unis.